

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 AOUT 1886

Les Elections de Maine-et-Loire

LA TÊTE DE PONT

Sur ce titre, nous lisons dans le *Journal Maine-et-Loire*:

Les opportunistes ont pu se convaincre dimanche que le département de Maine-et-Loire, cette « tête de pont », selon mot de feu Gambetta leur maître, est vraiment imprenable. Chaque fois qu'ils tentent de se heurter contre cette barrière inexpugnabile, les malheureux infortunés retournent meurtris et brisés comme la tête devant une falaise en granit.

Déjà, au 4 octobre, ils avaient subi de ces défaites qui font époque dans l'histoire d'une province. La victoire remportée le 4^{er} août par les conservateurs a été décimer nos adversaires. Sans doute avaient renoncé à la lutte dans beaucoup de cantons; mais là comme sur les différents théâtres où ils ont accepté et soutenu avec acharnement le combat, ils ont été vaincus de nos progrès et de leur recul constant.

Pour mieux nous rendre compte des élections qui précèdent, comparons les résultats du 4^{er} août 1886 avec ceux de la correspondante, en 1881.

Aux élections de 1881, dans le canton de l'Ouest, M. E. Oriolle, conservateur, obtenait 1,897 suffrages. C'était une majorité de 258 voix seulement. Dimanche dernier, M. Oriolle a réuni 2,454 voix et son concurrent, M. Bichon, opportuniste, n'en a obtenu que 1,000. La majorité de M. Oriolle monte de 258 à 700. Il y avait naguère des candidats inamovibles, la République n'en a plus; M. Oriolle, lui, s'est créé un poste de conseiller général inamovible, il est bien que le gouvernement le sup-

plante. A Beaufort, en 1881, M. de Livonnière

échouait par une minorité de 336 voix; l'honorable candidat n'obtenait que 1,409 suffrages contre 1,745 donnés à M. le Dr Grimoux, opportuniste. Au 1^{er} août 1886, M. de Livonnière triomphe par une majorité de 109 voix. C'est un déplacement de 440 voix au profit du conservateur.

A Vihiers, il y a deux ans, M. Mary, opportuniste, l'emportait seulement de 54 voix sur M. de la Selle, conservateur. Dimanche, les électeurs ont accordé 2,192 suffrages à M. des Nouhes, conservateur, et 1,552 à M. Mary. Majorité en notre faveur, 540 voix.

Ordinairement, quand un candidat n'a pas de concurrent, les électeurs vont avec moins d'ardeur au scrutin.

Chose curieuse, le contraire s'est produit dimanche dans la plupart des cantons, où le candidat conservateur se présentait seul. C'est ainsi qu'à Seiches, M. de Rochebouët n'obtenait que 1,200 voix quand il avait à lutter contre un républicain. Au dernier vote, M. de Rochebouët était seul; il a été élu par 1,647 voix. Encore un siège désormais inamovible.

On peut en dire autant de Thouarcé, où M. de Soland monte de 2,945 voix à 3,433; du Lion-d'Angers, où M. de Terves monte de 1,853 voix à 2,218; du canton de Champtoceaux, où M. de la Bourdonnaye monte de 1,744 voix à 2,108; du canton de Montfaucon, où M. de la Blottais atteint 2,286 voix au lieu de 2,052; du canton de Saumur (Nord-Est), où M. Bruas arrive à 1,456 au lieu de 1,284. Pourtant, dans presque tous ces collèges électoraux, nos candidats avaient un adversaire en 1881. A Beaufort, à Chemillé, au Louroux et à Tiercé, les chiffres se maintiennent. Ce qui prouve que le gouvernement actuel inspire partout le dégoût.

En somme, nous avons quinze conservateurs élus et un ballottage. Les opportunistes comptent à leur actif un seul succès, dans le canton de Châteauneuf. Encore M. Janvier de la Motte n'a-t-il obtenu la majorité que parce qu'il avait complètement dissimulé la maigre épithète de républicain

derrière le titre pompeux de conservateur, comme un citoyen qui signe son prénom en lettres minuscules et son nom de famille en gros caractères.

Néanmoins il s'est trouvé plus de 1,000 électeurs intelligents pour protester contre cette indigne manœuvre et pour soutenir l'honorable M. de Mieulle.

Enfin dans le canton Nord-Est d'Angers, ce fief inexpugnable des opportunistes, MM. Barassé et Desêtres ont enlevé 3,660 voix à leur adversaire M. Leroy. De sorte que là où M. Maillé obtenait 4,600 voix, M. Leroy tombe en ballottage à 2,600. Passif pour l'opportunisme: 2,000 voix.

COMPARAISON

L'Union de l'Ouest fait la comparaison suivante des élections en Maine-et-Loire:

En 1881, dix-huit élections de conseillers généraux donnaient aux

| | |
|---------------|-------------|
| Conservateurs | 34.000 voix |
| Républicains | 20.752 voix |

ou, en retranchant les suffrages du canton de Cholet, qui ne figure pas dans le renouvellement de 1886:

| | |
|---------------|-------------|
| Conservateurs | 31.866 voix |
| Républicains | 48.498 voix |

En 1886, les dix-sept mêmes cantons donnent par le scrutin du 4^{er} août aux

| | |
|---------------|-------------|
| Conservateurs | 35.886 voix |
| Républicains | 40.745 voix |

Les conservateurs ont donc gagné 4,520 voix.

Les républicains ont perdu 7,433 voix.

Les journaux républicains n'en veulent pas démordre; à les en croire, la journée du 4^{er} août est une « victoire » pour eux, « une revanche du 4 octobre ».

Nous leur avons pourtant pris plusieurs sièges, mais comme ils craignent d'en perdre des centaines, ils se tressent des couronnes.

D'après les derniers télégrammes de l'Agence Havas, les républicains ont gagné 76 sièges et en ont perdu 83. Différence en faveur des conservateurs, 7.

M^{re} le duc de Nemours a quitté hier Paris, pour se rendre en Angleterre.

Son Altesse Royale est accompagnée du comte de Raincey.

M^{re} le duc de Chartres s'est embarqué mardi matin à Calais.

MORT DE LISZT

Depuis plusieurs mois, Liszt était atteint d'une pneumonie inquiétante.

En arrivant à Bayreuth, il allait pourtant assez bien et a pu assister aux deux premières représentations de *Parsifal* et de *Tristan et Yseult*.

Ce n'est que dans la nuit du 25 au 26 qu'il fut repris d'une toux violente et d'un nouvel accès de fièvre.

Les médecins appelés en toute hâte lui ordonnèrent un repos absolu: nourriture substantielle, du vin et du cognac; ils se montrèrent rassurés.

Cependant le lendemain le délire se déclara; et on dut constater l'inflammation du poumon droit.

Le 31, une nouvelle crise se produisit. Le soir, les pulsations du cœur diminuèrent, et Liszt s'éteignait doucement sans souffrance, à une heure du matin.

M^{me} Cosima Wagner, la fille du célèbre musicien, n'a pas quitté son père pendant toute la maladie et n'a pas cessé de lui prodiguer les soins les plus touchants.

Dimanche, dans sa chambre transformée en chapelle ardente, le corps de Liszt a été exposé sur un lit drapé de noir et entouré de palmiers. Des bouquets de fleurs blanches sont éparés sur le lit. Au-dessus de la tête est le buste de Wagner; aux pieds du mort, et debout, un grand christ en bois peint.

A son chevet, M^{me} Wagner assise, en long voile de deuil, se tient immobile. Son visage apparaît dans l'ombre comme une résurrection de celui de son père. Sa fille Éva est debout à son côté, et ces deux femmes forment un groupe d'un grandiose caractère.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARIE LACHÈSE

— Deux mille francs! mais c'est une fortune! celle que, deux mois plus tôt, on appelait médiocrité. Tout de même, reprit-elle naïvement, croyez-vous que cette somme nous suffise?

— Oh! dit Jacob, à Plou-Brao, tout est si simple, bon marché! Il n'y a guère là que des légumes. On y vit comme on veut.

— Vous connaissez ce village?

— Non, resta interdit. Lui qui s'efforçait tant de le rendre habitable!

— Son rhume lui en donnait bien le goût.

— Je veux dire, reprit-il enfin, que je connais le Breizh.

— Et Breizh à droite, ou Breizh à gauche, vous comprenez que cela doit être différent. J'ai autrefois visité Rennes, Vitré.

— Mais, reprit Marguerite, en quoi consiste cet intérêt? Car la question est importante.

— Eh bien, rassurez-vous. Cet emploi est digne de

vous. Il s'agit de tenir l'orgue dans l'église paroissiale.

Marguerite joignit les mains. Son pâle visage se couvrit d'une rougeur soudaine. La flamme de la joie, de la vie, passa dans son regard.

— Oh! c'est Dieu même qui vous envoie! s'écria-t-elle.

— Oui, soupira Jacob, oui, c'est lui, c'est bien lui.

— Ami vrai, ami dévoué!

— Je n'ose rien vous promettre encore. Il faut savoir si l'on vous acceptera. C'est hier seulement que, tout à coup, j'ai entendu parler de cette place, j'ai su qu'elle était vacante...

— Et vous croyez que, vraiment, je ne serai pas incapable de la remplir?

— Non, ne vous inquiétez pas. Vous pouvez bien jouer quelques petits airs... et puis faire aller des pédales. En attendant, je vous donnerai des leçons sur un orgue, quelque part. Nous chercherons. Ah! sans doute, vous n'êtes pas une artiste, dans le sens ineffable de ce mot. Mais, enfin, pourvu que vous répondiez suffisamment à ce qui vous sera demandé.

— Qu'ai-je à faire pour obtenir cette place?

— Rien, rien, dit Jacob avec effroi. Laissez-moi agir seul, tout doucement. Je crois connaître un chemin pour arriver à ce but. Vous ne pourriez que vous égarer.

— Oh! tâchez de réussir, dit Marguerite avec angoisse. Et si, à l'occasion, quelque démarche, quelque lettre de moi...

— Non, non, vous dis-je. Je vais sonder les terrains. Mais vous comprenez qu'avant tout il me fallait être sûr de votre consentement.

— Mon consentement ne saurait être douteux, dit-elle. Ah! je sentais bien, en m'adressant à vous, quel zèle, quel dévouement j'appellais à mon aide. Avoir de suite songé à moi! Être accouru de si loin! à cette heure matinale, et dans un tel état de santé!

— Ce n'est rien, tout cela, dit sourdement Jacob.

Il se leva.

— Avant que vous me quittiez, reprit-elle, permettez-moi d'aller avertir mes parents. Quelle que soit l'évidence de cet avantage, je n'oserais pas disposer ainsi de moi et d'eux-mêmes sans leur avis.

— Vous avez raison. Allez, je vous attendrai.

Elle sortit. Il se rassit, il se courba sur lui-même. Tout n'était donc pas encore consommé! O temps! par moments tu fermes tes ailes; et, alors que tes pas sont lents!

Au bout de dix minutes, Marguerite reparut. Ses parents acceptaient avec reconnaissance.

Stanislas prit aussitôt congé de M^{me} Suber.

— On croit que cet organiste devrait partir sans

aucun retard, dit-il en traversant la cour.

— Rien ne nous retient plus ici, répondit tristement Marguerite, et, au contraire, tout nous presse de nous éloigner. Mes parents sont assez bien remis pour supporter un voyage. Et quant à nos préparatifs, combien nous demanderont-ils de temps? Un ou deux jours peut-être. Vous le voyez, lorsque vous me trouverez à peu près instruite, un mot suffira pour nous donner le signal du départ.

— Je ne vous le ferai pas attendre, dit faiblement l'artiste en la saluant une dernière fois.

Le vieux musicien regagna sa demeure, tenant dans sa main un peu de pain dont il s'était muni.

Il jeta un regard d'envie sur la couchette où il aurait voulu chercher quelques moments d'oubli. Mais sa tâche n'était pas achevée. Les intérêts remis entre ses mains étaient maintenant pour lui un dépôt sacré.

Elle fut longue à écrire, cette lettre où, plus encore que dans son récent dialogue, Stanislas croyait devoir agir avec habileté. Élevé jadis par une mère sérieusement chrétienne, il n'admettait pas ce que les consciences faciles appellent des mensonges pieux. Sa délicatesse se révoltait à la pensée de révéler son sacrifice et son respect pour le malheur tenait à ménager même la fierté de Marguerite.

Enfin ce plaidoyer si ardu et qui, cependant, voulait être éloquent, se termina. Stanislas Jacob

Liszt sera enterré, ainsi qu'il l'a demandé, dans le cimetière de Bayreuth.

LE SCANDALE BOULANGER

Le fac-simile par reproduction photographique des lettres du général Boulanger au duc d'Aumale fait justice de l'impudent démenti du ministre de la guerre.

Quelle histoire humiliante que celle-là ! Nier avoir écrit des lettres dont on peut vous mettre immédiatement les originaux sous le nez !

Est-ce assez misérable ?

On n'a jamais vu un ministre poser un tel défi à l'honnêteté publique.

Pesez chaque expression de ces lettres, faites-en le rapprochement avec les démentis publiés ou privés de M. Boulanger ; il est impossible que votre conscience et votre patriotisme ne soient douloureusement révoltés et indignés.

C'est un jeu téméraire que de se moquer du bon sens national, surtout dans une question où l'honneur de notre armée est engagée.

Si M. Boulanger croit plaisanter, le pays trouvera singulièrement déplacées de telles plaisanteries.

Au reste, à l'heure actuelle, après le scandale retentissant que les préoccupations électorales n'étouffent pas, la dignité du gouvernement, l'honneur du parti républicain tout entier se trouvent atteints.

Nous savons que le régime républicain a l'épiderme peu sensible. Aussi il ne faut pas compter que le général va être invité à donner sa démission et à se retirer.

C'est l'homme qui convient à MM. Grévy, Freycinet, Goblet et Clémenceau pour être à la tête de l'armée, et nous croyons le général Boulanger consolidé, au contraire, par ces révélations.

De plus en plus, les radicaux comprendront que c'est absolument le ministre qu'il leur fallait : aussi leurs organes les couvrent-ils de leur haute protection.

La Lanterne éclaire le héros de son lumignon :

« Si les princes d'Orléans n'ont pas d'autres moyens et d'autres procédés, ils n'ajouteront pas grand-chose à leur prestige déjà médiocre. »

Le Radical va plus loin : il est pour des poursuites contre les éditeurs de ces lettres.

M. Maret n'est pas un lâcheur, on le voit. M. Rochefort non plus. Il lui plaît, ce militaire qui nie ses dettes, jusqu'à ce qu'on lui montre sa signature et les engagements écrits de sa main. C'est un soldat comme il l'a rêvé ; un ministre comme sa République en exige ; « un teneur » de parole comme son intransigeance le comprend :

« Le général Boulanger serait donc bien simple de se préoccuper de tous les récits dont on émaille sa carrière. Tous ceux que la réaction compose à son sujet prouvent tout bonnement qu'elle le redoute. C'est le meilleur brevet de civisme qu'elle puisse lui accorder. »

Les explications qu'on nous donne sur la

y rappelait avec une émotion profonde la chère mémoire du marquis de Kercouët. Il s'excusait de ne pas servir avec plus d'empressement le généreux projet de son ami. Mais, parvenu à un âge avancé, auquel des habitudes prises depuis longtemps s'imposent, d'une santé affaiblie qui apporterait peut-être souvent des lacunes dans l'accomplissement de son mandat, il osait prier M^{me} la comtesse de Mahaut d'agréer à sa place, comme organiste de Plou-Brad, une de ses jeunes élèves, M^{lle} Marguerite Suber, jeune fille digne de toute estime et de toute sympathie. Pas un mot de la ruine. A quoi bon ? Le tout se terminait par une recommandation instante de ménager l'amour-propre de M^{lle} Suber, en ne révélant jamais ni à elle-même, ni à ses parents, la cause testamentaire qui l'appelait, lui, Stanislas Jacob, à recueillir le premier cette place d'organiste.

Il lut et relut cette lettre. Puis il la porta lui-même à la poste. Il ne voulait la confier à personne.

Ensuite il rentra, et, brisé, épuisé, à bout de forces et de courage, il se jeta enfin sur son lit. Le ciel lui envoya presque aussitôt un soulagement. Le sommeil vint fermer ses yeux.

Faut-il l'avouer ? Une dernière espérance se cachait dans le cœur du pauvre musicien. Il ne voulait pas l'accueillir, mais il ne pouvait la chasser. Jette-t-on ainsi, au vent de l'oubli, de

valeur des témoignages de « profond dévouement », des assurances de fidélité « inaltérable » des « subordonnés », ont leur signification.

Désormais, les officiers de tout grade, les fonctionnaires de tout rang peuvent, sans se gêner, exprimer les « sentiments de la plus haute considération », même au ministre de la guerre : cela n'engage à rien.

On a aboli le serment devant Dieu et devant les hommes.

M. Boulanger a fait mieux : il déclare tous les engagements par écrit sans portée, sans conséquence.

Formules banales de politesse officielle ! Flatterie à l'usage des supérieurs et dont un « subordonné » malin doit payer l'écot à celui dont il dépend !

Cela, c'est un point de vue.

Il faut bien croire qu'en effet les lettres d'adhésion à la République ou de promesses de dévouement à la personne des ministres qui remplissent les cartons des membres du gouvernement, sont des formules à la Boulanger.

L'heure venue, ce sont ceux qui auront le plus parlé de leur « inaltérable reconnaissance » aux républicains qui feront passer la frontière à leurs anciens chefs.

Tout est bien qui finit bien.

Maintenant qu'on ne peut plus avoir de doute, nous demanderons aux républicains quelle confiance l'armée peut garder à un ministre de la guerre qui déclarait, à la tribune, qu'il ne devait rien au général duc d'Aumale, qui le déclarait hier encore au Temps, et qui se fait ainsi prendre en flagrant délit de contradiction, pour ne pas nous servir d'un terme plus dur et plus juste.

Ce n'est plus une question de parti, c'est une question d'honneur national.

LETTE ET RÉPONSE

L'Agence Havas a publié et envoyé à ses journaux la lettre suivante que M. le général Boulanger a adressée à M. Limbourg :

« Paris, le 3 août 1886.

« A Monsieur Limbourg.

« Monsieur,

« Il a été publié dans les journaux quatre lettres signées de mon nom et adressées à M. le duc d'Aumale.

« Comme la première était manifestement fautive, je ne pouvais pas reconnaître l'authenticité du texte des autres, jusqu'à la production des originaux. J'ai gardé le silence.

« Aujourd'hui je déclare authentiques les trois dernières lettres, celles que M. le duc d'Aumale vous a chargés de publier.

« Je veux bien vous faire la grâce de ne pas apprécier l'acte de votre maître, ni la besogne que vous avez acceptée.

« Je ne daigne pas davantage vous donner, sur le contenu de ces lettres, des explications. Vous ne pourriez pas les comprendre. Vous avez été préfet de la République pour la trahir.

vieux, de tendres souvenirs ? L'ombre du marquis de Kercouët n'allait-elle pas se dresser aux yeux d'une sœur bien-aimée pour protester contre cette violation de la plus ingénieuse, de la plus chère de ses volontés ? Allait-on vraiment d'un trait de plume, d'un souffle, effacer ce nom de Stanislas Jacob, écrit depuis trente-cinq ans dans les fastes à venir de Plou-Brad... Ah ! si l'on refusait de laisser la victime achever son sacrifice ! Si l'on disait : « Venez, ou la voix sublime restera muette. L'orgue n'attend que vous, vous seul ! » Alors, plus de regrets, le bonheur s'imposerait, il faudrait être heureux, sans reproches du cœur, heureux quand même, quand même... Et comme l'on serait content de n'avoir pas cédé à la faiblesse, à l'égoïsme, à l'amour rien que de soi.

Qu'il est jeune encore, malgré ses cheveux blancs, celui qui juge ainsi des fidélités humaines ! Celui qui compte sur des scrupules dans une question de souvenirs ! Le passé ressemble à une figure mélancolique, inconnue de beaucoup, estompée pour tous, reléguée au second plan et qui s'éloigne d'un pas chaque jour. Il est pareil à ces navires qu'on voit à l'horizon, tout entiers d'abord, et puis qui s'enfoncent peu à peu et, enfin, disparaissent. Combien de mains se tendent encore vers eux ? Combien de cœurs les suivent ? surtout quand on sait qu'ils ne reviendront plus !... Ainsi de nous-mêmes, hélas !... (A suivre.)

« Je la sers contre vous et les vôtres.

« J'ai mérité votre haine ; je ne désire rien tant que de continuer à m'en rendre digne.

« Quand M. le duc d'Aumale, sans tenir compte des règlements militaires, cherchait à réunir autour de lui, sous prétexte de chasses, — et dans un but qui apparaît clairement aujourd'hui, — des officiers dont beaucoup lui étaient inconnus, j'ai été chargé d'aller lui porter les représentations du ministre de la guerre d'alors : j'ai obéi.

« Quand la conspiration princière m'a mis en demeure de choisir entre mon ancien chef et la République, je suis demeuré fidèle à la République.

« La loi votée, je l'ai fait exécuter. Et, s'il prend jamais fantaisie aux factieux, vos amis, de passer des paroles aux actes, l'auteur des lettres au duc d'Aumale fera simplement, mais très énergiquement, son devoir contre les amis de M. le duc d'Aumale.

« Général BOULANGER. »

RÉPLIQUE

Voici la réponse de M. Limbourg :

« Le destinataire de cette lettre ne fera pas à son auteur, « l'officier général qui a, par deux fois en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être la vérité », la grâce de la considérer comme une provocation pouvant, aujourd'hui, être relevée.

« Il se contente de la livrer à l'appréciation des hommes d'honneur et de bon sens.

« H. LIMBOURG. »

C'est le coup de grâce.

« Après comme avant la dernière lettre de M. Boulanger, déclare la République française, l'article de notre confrère le Paris reste l'expression exacte de l'affligeante vérité.

« Après comme avant le dernier aveu, il n'y a pas une ligne, pas un mot à changer dans cette douloureuse, mais implacable constatation.

« Oui, cela nous afflige ! Oui, cela afflige tous les républicains qui ont le sentiment de ce que doit à la République un ministre de la guerre, de ce que doit à l'armée l'homme qui a l'honneur d'être, fût-ce par accident, et pour un jour, son chef suprême ! »

Malheureusement les républicains qui ont ce sentiment sont peu nombreux si nous en jugeons par les commentaires d'autres journaux acharnés à plaider les circonstances atténuantes.

Le Journal des Débats s'élève au-dessus des misérables intérêts de parti pour fustiger M. Boulanger comme il le mérite :

« Les démentis n'ayant pas réussi à M. le général Boulanger, dit-il, il essaye aujourd'hui, sans plus de succès d'ailleurs, de l'impertinence et de la menace.

« La colère a fait perdre à M. le ministre de la guerre, non seulement toute mesure, mais tout sentiment de ce qu'on doit, même quand on pratique le plus largement l'indépendance du cœur, à ceux qu'on a dépouillés de leur propriété avant de les chasser de leur patrie. Il ne reste plus à M. le général Boulanger qu'à les faire fusiller, s'il le peut ; — c'est, en effet, le meilleur moyen d'imposer silence à ses adversaires, — et il n'hésite pas à déclarer qu'il est tout prêt à faire très simplement, mais très énergiquement ce que, par un aimable euphémisme, il appelle son devoir.

« Nous sommes persuadés, pour notre part, que ce sont là des fanfaronnades et que M. le général Boulanger est incapable de les mettre à exécution ; mais il nous semble indispensable pour l'honneur de l'armée que son chef supérieur aille chercher ses exemples ailleurs que chez le capitaine Fracasse. »

Un autre journal républicain, le Temps, s'exprime ainsi :

« L'effet produit par la publication des lettres du général Boulanger est très fâcheux pour le ministre de la guerre. On n'aurait guère été scandalisé par les termes de ces lettres, dont le général duc d'Aumale a pu, pendant son commandement, emprunter à des plumes diverses une riche collection, si le signataire de celles-ci n'avait pas ergoté, hier encore, sur leur authenticité, et surtout si le public ne lui avait pas, à tort ou à raison, attribué dans la déplorable question des princes un rôle prépondérant et un acharnement particulier. M. le général Boulanger démontrera peut-être qu'il ne doit pas ses étoiles au duc d'Aumale et que

sa reconnaissance s'était trompée d'adresse. Mais le bon sens, le goût du public seront toujours déconcertés par le rapprochement entre le ton de ces lettres et l'impitoyable raideur de la mesure qui a purement et simplement rayé le duc d'Aumale des cadres de l'armée. »

Quelle humiliation pour l'armée et pour le pays !

Voici la liste des journaux républicains et opportunistes de Paris qui combattent le ministre de la guerre :

La République française, le Voltaire, le Paris, le Temps, le Journal des Débats.

Le général Boulanger est soutenu par

L'Intransigeant, le Radical, la Lanterne, le Petit Parisien, le Siècle, la Nation, l'Économiste, la Justice, la France, la Paix, le Journal, le XIX^e Siècle.

S'abstiennent : le Matin, la Liberté.

Disons cependant que la Justice, de rien, rien, rien. Pas un troltre mot dans ses colonnes sur l'incident... La Lanterne a produit aussi ces documents. Sans aller jusqu'à tenter de défendre le ministre qui soutenait si vivement naguère, elle se borne à dire que « cette guerre de petits papiers n'a rien de bien glorieux ni, jusqu'à présent du moins, de bien concluant ». Rien de bien glorieux pour le général Boulanger, car c'est notre avis, comme celui de tout le monde. Rien de bien concluant, c'est une autre question.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous les journaux conservateurs, indistinctement, combattent le général Boulanger.

Voilà un ministre usé. Il ne peut garder son portefeuille ou il aura du cœur... à sa façon.

Un photographe, doublé d'un homme d'esprit, vient d'exposer à sa vitrine le portrait du ministre de la guerre, avec cette simple inscription au bas :

LE GÉNÉRAL BOULANGER
Epreuve avant la lettre

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 août.
Après un bon début, nos rentes fléchissent à la clôture : 3 0/0 82.57, amortissable 84.00, 4 1/2 0/0 auquel le détachement de son coupon rendu un peu d'élasticité est plus ferme à 106.25. Les obligations non libérées des emprunts de 1885 et 1886 du Crédit Foncier se négocient au-dessus des cours des titres libérés, quoi qu'elles soient accessibles à l'épargne. Il y a là une anomalie qui doit disparaître à bref délai. L'action du Crédit Foncier se traite à 1,352.
La Société Générale, qui avait un peu baissé après la liquidation, remonte à 436.25. Bon cours au comptant sur cette valeur qui donne un rendement de 6 0/0.
L'action de Panama a été très mouvementée, elle a ouvert à 412 et fini à 400. L'émission des obligations nouvelles, closes hier, a donné les résultats qu'on attendait. La souscription est plus que couverte.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Foncière vont profiter des capitaux que l'affaire de Panama a mis en mouvement comme placement temporaire ou même définitif ; on ne peut trouver de titre plus avantageux.

Le Crédit Lyonnais est coté à 522. Ce serait une excellente occasion de sortir de la valeur, si le cours n'était pas purement nominal.

Nos chemins de fer sont calmes. Le tribunal correctionnel vient de rendre son jugement dans l'affaire du Crédit général français. Le baron d'Erlanger est acquitté, Apollin Bérthier et Jules Bérthier sont condamnés et leurs biens sont boursés les actionnaires ayant acheté antérieurement au mois d'avril 1886.

Nouvelles militaires.

Les manœuvres de 1886 auront lieu à la fin du mois d'août courant et se termineront en septembre.

Les 4^e et 18^e corps prendront seuls part aux manœuvres de corps d'armée qui auront une durée de vingt jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la déconcentration.

Les 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e et 19^e corps feront des manœuvres de brigade pendant quinze jours.

Les 1^{er}, 2^e, 3^e, 8^e et 13^e corps exécuteront des manœuvres de brigade pendant quinze jours.

Quant à la cavalerie, les brigades participeront aux manœuvres d'automne de tous les corps d'armée.

Seules les 2^e et 6^e divisions de cavalerie manœuvreront séparément pendant quinze jours.

GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE
La marche que les régiments de ca-
valerie ont effectuée pour se rendre au
camp de Châlons, ordre a été donné de fran-
chir le premier et le second jour, une
contre le premier et le second jour, une
contre toute la rapidité possible, sans
dépenser les forces des chevaux
devant être encore en état de faire face
aux exigences du champ de bataille.
Le commandant de chaque colonne choi-
sit son jour pour cette expérience qui est
d'un grand intérêt.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

PASSAGE DU 2^e PONTONNIERS A SAUMUR
Le 2^e régiment d'artillerie-pontonnières —
589 hommes, 36 chevaux —
nous avons annoncé hier le départ
pour Saumur, lundi prochain 9 août, pour aller
comme chaque année, l'école à feu à
Saumur, arrivera à Saumur mardi 10 et
sejournera. Il ne quittera notre ville que
le 12, au matin.
Les hommes logeront partie du quartier
du Petit-Puy et Beaulieu.

OPINIONS DES JOURNAUX RÉPU-
BLICAINS
Le public aurait tort de se fier aux résul-
tats que fournissent les journaux républi-
cains relativement aux élections de diman-
che. Ce serait aimer à être trompé. Les
opinions que nos adversaires commettent vo-
lontairement ou involontairement sont nom-
breuses et toujours en leur faveur. C'est
ce que la *Petite France* dit pour Maine-et-
Loire :

« Les républicains perdent un siège,
celui de Vihiers. »
« Mais ils perdent également celui de Beau-
fort, où M. de Livonnière remplace M. Gri-
mard, opportuniste.
« De même pour l'Ille-et-Vilaine, on lit
dans le *National* :

« Les républicains gagnent un siège. »
« Les journaux de ce département nous
annoncent que les conservateurs gagnent
deux sièges au conseil général et huit sièges
au conseil d'arrondissement.
« Répétant de pareilles inexactitudes
dans beaucoup de départements, les répu-
blicains arrivent à chanter victoire.
« Attendons la fin de la semaine pour que
la vérité se fasse complètement jour, et nous
verrons seulement alors les succès et les
échecs de chaque parti.

Deux sièges gagnés au conseil général,
celui de Beaufort et de Vihiers, et un siège
au conseil d'arrondissement, celui de
Beaufort, tel est pour le département de
Maine-et-Loire le bilan de la journée du 4^e
août.
« Nous ne pouvons que féliciter de cet heu-
reux résultat les électeurs et les élus.
« Nous adressons des félicitations toutes
spéciales à l'honorable M. de Livonnière,
grâce à son activité et à son énergie, est
parvenu à reprendre à la République le
siège de Beaufort, où celle-ci régnait en
maîtresse depuis de longues années.
(*Petit Courrier*.)

CANTON DE VIHIERS
M. A. des Nouhes, élu conseiller géné-
ral, adresse aux électeurs du canton de
Vihiers une lettre de remerciements, que
nous reproduisons en y joignant nos félici-
tations pour le candidat élu :

« Électeurs,
« À mon appel, vous avez répondu par
un grand nombre de suffrages ; j'ai hâte d'acquies-
ser à votre confiance, c'est-à-dire de
vous adresser tous mes remerciements.
« Je suis très touché de l'éclatant témoi-
gnage d'estime et de confiance sympathique
que vous m'avez donné, et aussi de l'union
qui a paru se faire sur ma candidature, car
un grand nombre de nos adversaires de la
veille ont été vus à l'heure qui ne se sont séparés de
moi qu'avec regret.

« Nos ancêtres savaient combattre et
mourir pour Dieu, pour la patrie. Nous n'a-
vons à soutenir, nous, que des luttes paci-
fiques, mais notre dévouement est le même,
et notre première patrie c'est le canton de
Vihiers : tous ensemble, nous ne reculerons
devant aucun effort pour bien servir ses in-
térêts ; j'ose espérer que nous arriverons à
d'utiles résultats. »

» ARTHUR DES NOUHES,
» Maire de Somloire. »

PAS DE BUREAU A SOULANGER
On écrit de cette localité au *Journal de
Maine-et-Loire* :

« Le désarroi règne toujours dans notre
commune. Il n'a pas été formé de bureau
dimanche à Soulanges pour l'élection d'un
conseiller d'arrondissement. Nous voudrions
bien savoir ce que M. le préfet pense du ci-
toyen maire Charpentier qui a laissé en plan
le candidat officiel, M. Loiseleur.

« Voici d'ailleurs comment les faits se
sont passés.
« Le maire n'avait convoqué le Conseil
municipal que pour samedi soir à neuf heu-
res. C'est seulement à ce moment que les
conseillers ont reçu leurs lettres de convo-
cation apportées par le garde-champêtre.

« Aussi personne n'a voulu assister le
maire pour le bureau, pas même ses meil-
leurs amis. Aucun électeur n'a donc voté.

« Pourtant la préfecture doit savoir que
M. Loiseleur pouvait recueillir bien des voix
à Soulanges, non pas comme républicain,
mais parce qu'il a été trente ans instituteur
dans la commune et qu'il y était assez
estimé.

« Ah ! si un maire conservateur agissait
de la sorte, comme il serait vite suspendu !
Mais M. Charpentier peut tout faire impu-
nément, bouleverser la commune et se mo-
quer du préfet lui-même qui le soutient.
Quelle pitié ! »

BALLOTTAGE A ANGERS
POUR UN SIÈGE DE CONSEILLER GÉNÉRAL

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous ne pouvons que nous féliciter du
résultat des élections du 4^e août en Maine-
et-Loire. Sur 47 sièges, nos amis en ont
pris quinze ; un républicain seulement a
trionphé, et encore en se dissimulant sous
l'étiquette de conservateur ; deux sièges ont
été vaillamment enlevés à nos adversaires
et nous avons trouvé moyen de réduire
ceux-ci à un ballottage dans un canton con-
sidéré jusqu'ici comme le camp retranché
du républicanisme.

« En présence de cet heureux succès, il
ne nous coûte pas de reconnaître que dans
deux cantons nos espérances ont été trom-
pées. Nous avons pensé, à tort, qu'à Châ-
teauneuf M. Janvier de la Motte était usé
et qu'à Angers la cruelle expérience du
malheur ouvrirait les yeux des ouvriers et
les porterait à préférer aux républicains qui
se servent d'eux un conservateur prêt à les
défendre. Les ouvriers ont mieux aimé se
faire jouer une fois de plus par les oppor-
tunistes. C'est leur affaire, après tout ; mais
nous croyons qu'ils le regretteront sans
tarder.

« Quoi qu'il en soit, dimanche s'ouvrira
un second scrutin. Les conservateurs eus-
sent certainement continué la lutte, et l'ho-
norable M. Barassé, arrivé avec ses 2,223
voix, ne demandait pas mieux que de res-
saisir le drapeau qu'il a tenu d'une main si
ferme : mais en présence du désistement
de M. Desétres, la lutte serait par trop
inégaie.

« Dans ces conditions, le Comité conser-
vateur n'a pas cru devoir abuser du dévoue-
ment de l'honorable M. Barassé. Il l'a prié
de ne pas tenter un nouvel effort et l'a re-
mercié d'avoir répondu si énergiquement
au premier appel fait à sa bonne volonté.

« Dimanche prochain, M. A. Leroy vain-
cra facilement. Il n'y aura pas là de quoi
être si fier.

« Que son parti surtout ne triomphe pas
trop bruyamment. Les conservateurs ont
quinze succès pour se consoler de deux
échecs, et les républicains, qui, dans douze
cantons, n'ont même pas osé engager la
lutte, ne peuvent prétendre compenser par
deux succès leurs quinze défaites du 4^e
août dernier. — P.-A. MICHEL. »

LES ÉLECTIONS DE LA VIENNE
Voici le résultat des élections au Conseil
général dans le département de la Vienne.

Sont élus :
Châtelleraut : M. Hérauld, républicain.
Leigné-sur-Usseau : M. Mereau, républi-
cain.
Vouneuil-sur-Vienne : M. Beudet-Des-
roches, républicain.
Charroux : M. Brouillet, conservateur.
Civray : M. Serph, conservateur.
Loudun : M. Thonnard-Dutemple, con-
servateur.
Montcontour : M. Cordier-Dupanneau,
conservateur.
Chauvigny : M. Trouvé, républicain.
L'Isle-Jourdain : M. Corderoy, républi-
cain.
Lussac : M. R. de Beauchamp, conser-
vateur.
Lusignan : M. Lami, républicain.
Mirebeau : M. Nivert, républicain.
Saint-Julien : M. de Soubeyran, conser-
vateur.
La Villedieu : M. Pain, conservateur.
Vivonne : M. de Curzon, conservateur.

Un électeur de Neuillé (Indre-et-Loire),
indigné des procédés des républicains pour
un candidat non élu, écrit au *Journal d'In-
dre-et-Loire* :

« J'étais républicain, je ne sais vraiment
pas si je le suis encore, après les scènes ré-
publicaines dont je viens d'être témoin, dans
une localité où j'étais de passage.

« Dimanche avait lieu, dans le canton de
Château-la-Vallière, une élection au Conseil
général. Deux candidats étaient en présence :
un propriétaire et un officier de santé. Le
premier avait obtenu une majorité de 60
voix, dans la ville de Château-la-Vallière ;
le second, une plus grande dans le restant
du canton et était élu.

« Que les partisans de ce dernier lui té-
moignassent leur joie du résultat, rien de
mieux ; un peu de *Marseillaise*, des vivats et
des fusées ; il n'y a rien à dire : mais venir
se poster de chaque côté de la porte de l'hô-
tel, où dînait tranquillement, avec quelques
amis, le candidat qui venait d'échouer, mais
qui n'en avait pas moins eu la majorité dans
la ville même où il se trouvait, l'attendre à
sa sortie, l'assaillir de cris sinistres, le pour-
suivre en criant : *A bas le chouan !* lancer des
fusées dans sa voiture et dans les jambes de
son cheval, au risque de faire briser la voi-
ture et tuer ceux qui étaient dedans, c'est
odieux, c'est lâche et c'est infâme !

« Il faut ajouter que, d'après le témoi-
gnage unanime des personnes que j'ai inter-
rogées, M. de Champchevrier, le candidat
dont il s'agit, est l'homme le meilleur, le
plus bienveillant, le plus prompt à oblige-
r et à se dévouer qui existe dans le canton ;
qu'il n'a pas un ennemi en dehors de la
vovocralie et que sa porte est ouverte à
tous ceux qui ont besoin de son appui, et ils
sont nombreux, même parmi ses adversai-
res politiques. Il suit en cela d'ailleurs
l'exemple de M. de Rochemore, son beau-
père, qui a été, pendant vingt ans, le con-
seiller général le plus remarquable et le plus
qualifié du canton même où se présentait
son genre.

« Comment expliquer cet acte de sauva-
gerie ? Voici : M. de Champchevrier est bien-
faisant, c'est reconnu, mais il paraît qu'il
est riche ; or il y a une école républicaine
un peu avancée dans laquelle on crie : *Mort
aux riches !* Aurait-elle des adeptes en Tou-
raine ? C'est égal, on ne se sent pas fier d'être
républicain, en présence de pareilles saturna-
les. Il est vrai que si les modérés se reti-
rent, il est naturel que les exaltés s'avancent. »

INDRE-ET-LOIRE.

Les conservateurs gagnent un siège et en
perdent un autre à trois voix de minorité.
Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que c'est
dans l'arrondissement de M. Wilson que les
républicains perdent le plus de terrain. Pour-
tant M. Grévy avait tout employé pour en-
gager les électeurs à voter en faveur de ses
candidats. Le *Journal d'Indre-et-Loire* est
heureux de l'échec de M. Wilson.

LOIRET.

La journée du 4^e août a été bonne, dit le
Journal du Loiret. Tous nos conseillers sor-
tants réélus, avec des majorités supérieures
à celles qu'ils avaient obtenues il y a six
ans : de plus, gain de deux sièges, dont l'un
au Conseil général ; un ballottage où notre
candidat arrive le premier, avec un chiffre
de voix de bien peu de chose près égal à
celui de ses trois concurrents. Enfin accrois-

sement notable du chiffre des suffrages ac-
cordés aux candidats conservateurs ; tels
sont, pour le département du Loiret, les ré-
sultats de cette journée. Non seulement nous
n'avons pas perdu du terrain, mais nous en
avons gagné.

ILLE-ET-VILAINE

Les conservateurs gagnent trois sièges au
Conseil général et huit sièges au Conseil
d'arrondissement.

LOIRE-INFÉRIEURE

On lit dans l'*Union bretonne* :

« La République a éprouvé un rude
échec à Nantes en la personne de M. Laisant,
battu dans le 4^e canton. Elle a remporté un
double succès par la nomination de MM. Si-
bille et Labbé. Seulement, ce double succès
n'est dû qu'à la coupable indifférence de
ceux des conservateurs qui, par des motifs
insuffisants, ont manqué à leur devoir.

« Ces conservateurs-là méritent toutes les
sévérités de l'opinion. Ils ne tarderont pas
à éprouver des regrets, en attendant peut-
être les remords.

« En somme, dans l'élection des conseil-
lers généraux, les conservateurs gagnent
deux sièges, et trois sièges au Conseil d'ar-
rondissement. »

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches*
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.
ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

Théâtre de Saumur

Jeudi 5 août 1886,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} MARIE COLOMBIER
de l'Odéon,

M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville, M^{lle} WILSON, de
la Porte-Saint-Martin, M. PAUL ESQUIER, de
l'Odéon, M. E. QUETTIER, du Gymnase.

LE PASSANT

Comédie en 1 acte, de François COPPÉE.

M^{me} Marie COLOMBIER jouera le rôle de *Sylvia*
qu'elle a joué à Paris ; M^{lle} Wilson jouera le rôle
de *Zanetto*.

Le POUR et le CONTRE

Comédie en 1 acte, d'Octave FEUILLET.

M^{me} Marie COLOMBIER remplira le rôle de la
Marquise, qu'elle a joué à Paris ; M. E. Quettier,
celui du *Marquis*, M^{lle} Duval celui de *Louison*.

UN MARI QUI PLEURE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, de
Jules PRÉVEL.

Henri Laroche, avocat, M. Paul Esquier, Gaston
d'Ayrolles, capitaine de dragons, M. E. Quettier ;
Lucienne, M^{lle} Castelli ; Juliette, M^{lle} Wilson ;
Thérèse, M^{lle} Duval.

LES RÊVES DE MARGUERITE

Comédie en 1 acte, de VERCONSIN.

Marguerite, M^{lle} Castelli ; Ferdinand, M. E.
Quettier.

Ordre : 1. Les Rêves de Marguerite ; 2. Le Pour
et le Contre ; 3. Le Passant ; 4. Un Mari qui pleure
Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

RENÉ PINEAU

94, rue de Richelieu, Paris,

A l'honneur d'informer MESSIEURS LES OFFICIERS
que son coupure et voyageur, M. LEDAIN, sera de
passage à Saumur le 9 août pour leur pré-
senter nos nouveaux modèles de coiffures et d'é-
quipement militaire. La maison reprend les SHAKOS
pour 20 fr. en échange d'un casque.
M. LEDAIN sera muoi en outre d'une collection
des dernières nouveautés en chapeaux civils dont
la marque RENÉ PINEAU est bien connue parmi
vous.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux
des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit
le même jour les malades particuliers à l'Hôtel
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

Compagnie du Soleil

Société anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie, Etablie à Paris, rue de Châteaudun, n° 44.

Capital social: six millions.

Divisé en 12,000 actions de cinq cents francs, entièrement libérées.

Par décision du Conseil d'Administration, M. GROSBOIS, AMAND-PIERRE, a été renommé aux fonctions de représentant de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en remplacement de MM. GROSBOIS et CARON, co-gérants.

Constituée en 1829, la Compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son capital social de six millions entièrement versés, de son fonds de prévoyance de six millions complètement réalisés, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un capital de garantie de plus de soixante-douze millions de francs.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Saumur (Maine-et-Loire), rue des Basses-Perrières, 14. (554)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

Vin rouge vieux

A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Allonnes. (494)

A LOUER DE SUITE PETITE MAISON d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite Vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE A L'AMIABLE

Rue de la Visitation, 16,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte: vieux meubles, glaces, faïences, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDRET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

Un PHAËTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (349)

A VENDRE UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinale et, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés
Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberoirs d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

DENTS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AOUT 1886.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------|---------|-----------------------------|---------|---------|----------------------------------|--------|---------|-------------------------|--------|---------|
| | Côté | Dernier | | Côté | Dernier | | Côté | Dernier | | Côté | Dernier |
| | préc. | cours. | | préc. | cours. | | préc. | cours. | | préc. | cours. |
| 3 1/2 % | 82 60 | 82 65 | Est | 802 50 | 800 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 517 50 | 517 50 |
| 3 % amortissable | 84 70 | 84 90 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1172 50 | 1172 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 528 | 526 25 | Est | 387 50 | 387 50 |
| 3 % (nouveau) | 81 80 | 81 96 | Midi | 1130 | 1132 50 | — 1865, 4 % | 529 | 529 | Midi | 387 50 | 387 50 |
| 4 1/2 % | 107 90 | 107 90 | Nord | 1520 | 1512 50 | — 1869, 3 % | 409 50 | 409 50 | Nord | 398 75 | 399 15 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 109 20 | 109 20 | Orléans | 1320 | 1325 | — 1871, 4 % | 397 | 397 | Orléans | 391 | 389 |
| Obligations du Trésor | 510 | 513 | Ouest | 870 | 870 | — 1875, 4 % | 516 25 | 520 | Ouest | 386 | 386 25 |
| Banque de France | 4185 | 4180 | Compagnie parisienne du Gaz | 1400 | 1408 | — 1876, 4 % | 517 | 517 50 | Ouest | 384 50 | 384 |
| Société Générale | 456 25 | 456 25 | Canal de Suez | 1990 | 1978 75 | Bons de liquid. Ville de Paris | 530 | 530 | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 | 390 75 |
| Comptoir d'escompte | 1018 75 | 1017 50 | C. gén. Transatlantique | 490 | 490 | Obligations communales 1879 | 481 | 481 | Paris-Bourbonnais | 390 | 390 75 |
| Crédit Lyonnais | 520 | 525 | Russe 5 0/0 1870 | 103 | 103 25 | Obligat. foncières 1879 3 % | 474 75 | 476 50 | Paris-Bourbonnais | 391 | 391 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1350 | 1360 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 380 | 383 25 | Canal de Suez | 591 | 594 |
| Crédit mobilier | 195 | 190 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | | | | | | | LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|--------------------|---------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------|----------|--------------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|------|--|--|--|
| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS | | | | | | SAUMUR — BOURGUEIL | | | | | | SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Expr. soir | Mixte soir | Mixte soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | | | | |
| Saumur (orl.) | 2 12 | 6 54 | » | 10 32 | 1 56 | » | Loudun | » | 8 42 | » | 1 53 | 9 11 | Saumur | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 5 37 | | | | |
| Saumur (état) | 2 08 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 4 05 | Thouars | 6 15 | 12 40 | 1 30 | 4 24 | 9 12 | 10 10 | St-Martin | » | 7 08 | 9 26 | 1 33 | » | » | | | |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 4 15 | Montreuil (a) | 6 48 | 12 59 | 2 03 | 4 53 | 9 43 | 10 29 | St-Clément | » | 7 15 | 9 33 | 1 40 | » | » | | | |
| Varr.-Chacé | » | 7 10 | 8 48 | 10 52 | » | 4 22 | — (dép.) | 6 58 | 1 | 2 23 | 5 03 | 9 54 | 10 29 | Les Roitiers | » | 7 23 | 9 41 | 1 47 | 3 13 | 7 11 | | | |
| Brézé-s.-Cyr. | » | 7 18 | 9 02 | 11 | » | 4 30 | Brézé-s.-Cyr. | 7 19 | » | 2 38 | 5 17 | 10 00 | » | La Ménitré | 3 31 | 7 35 | 9 53 | 1 57 | 3 58 | 7 20 | | | |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 15 | 2 21 | 4 46 | Varr.-Chacé | 7 28 | » | 2 46 | 5 25 | 10 17 | » | Angers | 3 58 | 8 23 | 10 41 | 2 40 | 4 58 | 7 20 | | | |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | » | 11 24 | 2 22 | 4 57 | Nantillyhalte | 7 35 | 1 17 | 2 51 | 5 29 | 10 22 | 10 47 | | | | | | | | | | |
| Thouars | 2 57 | 8 06 | » | 11 57 | 2 41 | 5 22 | Saumur (état) | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 | 10 57 | | | | | | | | | | |
| Loudun | » | 8 09 | » | 9 16 | 3 | » | Saumur (orl.) | 7 48 | 1 25 | 3 01 | 5 38 | 10 55 | | | | | | | | | | | |